



edito

## Demandez le programme !!

Les français ont choisi un nouveau Président de la République. A relire son programme, je retiens ceci : « si je suis élu, je n'opposerai pas l'enseignement privé et l'enseignement public.

La guerre scolaire est une guerre vaine, qui ne doit jamais se rouvrir. Chacun, dans le respect des principes de la République, a son rôle à jouer. Je veux que soit reconnue l'utilité sociale de l'enseignement privé ». Ouf !! Pas de guerre en perspective ni 35 heures par semaine face aux élèves !! Je retiens surtout l'engagement suivant : « **Dès l'été 2007, j'engagerai les négociations nécessaires pour revaloriser la condition enseignante. On ne peut pas prétendre faire de l'éducation une priorité, si l'on n'est pas capable de donner aux enseignants un statut social convenable** ».

Combien de fois n'a-t-on pas entendu cela ? Combien de fois ne nous a-t-on pas assuré que demain on raserait gratis ? La loi CENSI était supposée stopper les inégalités de carrières et de retraites qui pourtant continuent à perdurer entre les enseignants du public et ceux du privé...

Alors, Monsieur le Président de la République, vous voulez revaloriser la condition enseignante ? Soit !

Le **SYNEP CFE-CGC** vous accorde le bénéfice de l'état de grâce ! Mais comblez rapidement le fossé qui ulcère les enseignants du privé : à concours et étude égales doivent répondre une carrière égale et une retraite égale. Informez bien votre ministre de l'Education Nationale que pour que cette éducation soit réellement nationale il faut que les maîtres soient repositionnés dans la réalité de leur mission d'enseignant.

**Philippe de MARTHE**

### Edito

-Demandez le programme !!

### Positions

-Colloque de la CESI

### Actions

-Avancées syndicales à l'ISEG

### Informations

-Réponse et propositions du candidat Nicolas SARKOZY

-Xavier DARCOS

-Nouveaux CN et BN du **SYNEP CFE-CGC**

### ELECTIONS

**Caisse de retraite  
AGIRC-CGRCR**

**votez CFE-CGC**

## Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr) Site Internet : [www.synep.org](http://www.synep.org)

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



**Nicolas SARKOSY**  
**Candidat à l'élection présidentielle, nous a répondu**  
**à propos du CDI**

Paris, le 18 avril 2007

Mesdames, Mes-  
sieurs,

«Vous avez souhaité appeler mon attention sur les dispositions de la loi de Programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 sur la recherche, relatives aux enseignants non permanents des établissements d'enseignement supérieur privé.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier, et je vous en remercie.

L'éducation est le premier devoir d'une société à l'égard de ses enfants. C'est une mission essentielle pour l'Etat, ainsi que pour l'ensemble des femmes et des hommes qui apportent leur concours au bon fonctionnement de notre système éducatif. C'est pourquoi l'éducation nationale constitue un axe prioritaire de mon programme.

La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 fixe l'objectif d'une augmentation des moyens financiers accordés à la recherche de 6 milliards en 3 ans, pour atteindre un « budget recherche » de 24 milliards d'euros, soit 8% du PIB, en 2010.

Elle tente de répondre, en partie, à vos attentes, en permettant de prendre en compte des situations et des besoins spécifiques, relatives aux missions d'enseignement, de formation et de recherche comportant une alternance de périodes travaillées et non travaillées.

Un tel contrat permet de mieux répondre aux fluctuations d'activité et aux attentes des formateurs eux-mêmes.

Le salarié employé en contrat de travail intermittent par un établissement d'enseignement supérieur privé bénéficie en effet des mêmes droits que ceux reconnus aux salariés à temps complet. Par ailleurs les périodes non travaillées sont prises en compte en totalité pour la détermination des droits liés à l'ancienneté.

J'ai bien conscience que cette loi ne répond pas pleinement à vos attentes. Nous devons concilier le besoin des établissements et les attentes des salariés. J'ai proposé pour les salariés du secteur privé, un contrat unique qui permette de sécuriser le parcours professionnel des salariés. S'agissant du cas spécifique que vous évoquez, le contrat à durée indéterminée améliore la situation des intermittents. Je vous propose que son amélioration soit le résultat de la concertation entre partenaires sociaux, actée par un accord signé par les syndicats majoritaires de votre secteur d'activité. Naturellement nous devons veiller à ne pas multiplier les contrats de travail, au risque d'ajouter à la confusion existant, ni à entraver le bon fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur privés.

Je reste à l'écoute de vos attentes et interrogations légitimes, et je vous prie de croire, Mesdames Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.»

**Propositions de Nicolas SARKOZY (alors candidat)  
«les enseignants, clé de la réussite»**



- **Changer la formation des enseignants** au profit « d'une formation sur cinq ans, reconnue par un diplôme de niveau master, qui concilie une parfaite maîtrise de la discipline et une formation pédagogique pragmatique, le tout étant enseigné simultanément ».

- **Valoriser les enseignants** qui exercent leurs métiers dans les conditions les plus difficiles, « ceux qui s'investissent dans le projet d'établissement ou qui acceptent de rester en salle des professeurs pour être à la disposition individuelle des élèves et des familles ».

« Il faut aussi donner la possibilité à des enseignants expérimentés – contre allègement de service ou rémunération – de devenir des enseignants référents » pour les enseignants débutant leur carrière.

- **Améliorer et différencier la rémunération des enseignants.** Par exemple mieux rémunérer les enseignants volontaires pour travailler plus, pour prendre en charge des études du soir encadrées, etc.

**Appliquer le principe de liberté pédagogique des enseignants, reconnu par la loi d'avril 2005.** Cela implique notamment que les enseignants « soient évalués sur leurs résultats et pas sur leur méthodes »

Le **SYNEP CFE-CGC** prend bonne note des propositions du candidat et attend les prises de décision du Président SARKOZY, après concertation.

**Philippe de MARTHE**

**Xavier Darcos,  
un enseignant à l'Education**

Nommé ministre de l'Education nationale du gouvernement Fillon, Xavier Darcos retrouve un portefeuille dans un monde qu'il connaît bien. Agrégé de lettres, titulaire d'un doctorat de troisième cycle d'études latines et d'un doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines, Xavier Darcos a longtemps enseigné ces disciplines. Inspecteur général de l'Education et directeur de cabinet de François Bayrou au ministère de l'Education, il a été ministre délégué à l'Enseignement scolaire de Jean-Pierre Raffarin.

Conseiller éducation à Matignon en 1995-1997, a été le bras droit de Luc Ferry à l'Education nationale, avec qui il entretenait des rapports tendus. A l'Enseignement scolaire, il avait déclenché la polémique en novembre 2002 en proposant d'équiper «les établissements scolaires les plus sensibles de clôtures». Un an plus tard, il avait relancé le débat sur le port de l'uniforme et le vouvoiement à l'école. Il avait également jugé «nécessaire» la loi interdisant le port de signes religieux dans les écoles publiques.



**Notre délégué syndical à l'ISEG-PARIS  
nous fait part, entre autres, des avancées obtenues  
au sein de son établissement**

### **1) Carte ORANGE**

Tout professeur effectuant plus de 375 heures de cours par an se verra enfin rembourser 50 % du montant de sa carte orange, et ce quel que soit le nombre d'heures effectuées dans le mois, de septembre à juin inclus. Jusqu'à présent, nous étions remboursés proportionnellement au nombre d'heures effectuées dans le mois ! Nous nous sommes appuyés sur l'interprétation de l'article 6 du décret n°82-835 du 30 septembre 1982. Il a fallu hausser le ton, mais le droit a fini par triompher.

### **2) Formation**

Grande nouveauté à l'ISEG : nous allons bénéficier à compter du 23 avril 2007 de formations internes en informatique, qui devraient se pérenniser.

### **3) Accord de Participation**

Nous travaillons toujours sur ce grand chantier, qui prend beaucoup de temps. Notre partenaire est le Crédit Coopératif. Je pense qu'une signature devrait intervenir avant le mois de juin 2007.

*« Je voulais partager avec vous ces quelques bonnes nouvelles, qui me donnent encore plus de motivation pour continuer la lutte. »*

**Emmanuel TOSTAIN**

## **Elections AGIRC - CGRCR**

**Ceux qui recherchent le profit financier vous annoncent la faillite des régimes de retraite complémentaires par répartition.**

Ont-ils oublié qu'avec les systèmes par capitalisation qu'ils proposent nos grands parents ont été ruinés et il a été nécessaire de créer nos régimes de retraite complémentaires par répartition pour éviter que les retraités en 1936 soient brutalement plongés dans la misère?

## **Votez et faites voter CFE-CGC**

**le 15 juin 2007**

**au plus tard,**

pour tenir compte des délais postaux,

le vote étant uniquement

par correspondance.

# Election Caisse de retraite AGIRC - CGRCR

Pour que la **CFE-CGC** assure la sauvegarde du régime des cadres AGIRC,

Pour que l'équilibre financier des retraites complémentaires ne passe pas par une diminution du montant des retraites,

Pour que l'action sociale AGIRC reste ouverte à tous les cadres.

Pour poursuivre une action sociale :

Faites confiance  
aux candidats **CFE-CGC**  
Ils disent ce qu'ils font,  
ils font ce qu'ils disent

## en faveur des actifs

- des prêts d'accession à la propriété à taux bonifiés,
- des bourses d'études pour leurs enfants étudiants,
- des studios étudiants à Paris à loyer réduit,
- une aide financière pour traiter les situations précaires,
- une aide technique pour le placement en maison de retraite pour les ascendants,
- une écoute et conseil pour chaque situation sociale.

## en faveur des seniors

- une session de formation à la préparation à la retraite
- une évaluation du montant de sa retraite,
- un guichet unique de demande de la retraite complémentaire.

## en faveur des retraités

- des activités bénévoles encadrées par des professionnels de l'action sociale,
- une aide à domicile,
- une aide aux aidants,
- une aide pour les personnes dépendantes.

Pour assurer l'avenir du régime de retraite complémentaire des cadres CGRCR,

# Votez et faites voter CFE-CGC

**le 15 juin 2007 au plus tard**  
pour tenir compte des délais postaux  
le vote étant uniquement par correspondance.

Contact : Jacques MARTEL

Tél 06 80 01 14 48 - mail : jacques.martel17@wanadoo.fr



**Colloque de la CESI à SEVILLE (mai 2007)**  
(Confédération Européenne des Syndicats Indépendants)

Le **SYNEP CFE-CGC**, représenté par Michèle CHAPOVALOFF et Evelyne CIMA, a participé à ce colloque concernant, entre autres, « la violence et les conflits en milieu scolaire ».

Parmi les nombreuses interventions nous retiendrons celle de l'Espagne qui a fait un bilan des problèmes rencontrés suite à son changement récent de système éducatif, rendant l'école obligatoire jusqu'à 16 ans.

Elle a vu apparaître des « objecteurs scolaires », élèves qui ont perdu toute motivation, s'ennuient en cours et passent rapidement de l'insatisfaction aux conflits avec développement de la violence, tant entre élèves qu'envers les professeurs. Les représentants des autres pays ont été unanimes et « satisfaits » de constater qu'il n'y avait pas que chez eux que se développait la violence !

Ce colloque a été positif au niveau du constat mais est resté ouvert quant aux solutions à apporter car le sujet principal était celui de « l'insertion professionnelle » et non celui du règlement des conflits en milieu scolaire.

Au sujet de cette insertion, nous retiendrons l'intervention de deux représentants de la France : un étudiant ayant bénéficié du programme Erasmus et un maître de conférence en IUT.

Chacun était très satisfait :

-l'étudiant, sans projet d'avenir à son entrée en université, a découvert le droit français puis le droit européen grâce à Erasmus. Il est actuellement prêt à

travailler à n'importe quel salaire du moment que le travail lui plaît. Mais il faut savoir qu'il est financièrement soutenu par sa famille.

-l'enseignant a encensé l'enseignement français en arguant que ses étudiants sont encadrés et suivis par un tuteur, et s'insèrent rapidement dans le monde du travail.

Mais, comme l'a alors fait remarquer le **SYNEP CFE-CGC**, bon nombre de jeunes n'ont pas le soutien de leur famille et n'ont comme perspective qu'un avenir incertain, l'école ne leur ayant ni fait découvrir le catalogue des métiers, ni préparé à une formation qualifiante. Quant à l'enseignant, il travaille dans l'univers très particulier des IUT (Institut Universitaire Technologique) qui sont les rares institutions dont le but est, justement, l'insertion professionnelle. Il n'est donc pas représentatif du milieu étudiant, en général, mais il a le mérite de montrer que l'insertion professionnelle est réalisable, sous certaines conditions.

Le **SYNEP CFE-CGC** a alors ajouté que, sous prétexte d'élever le niveau d'instruction, mais, en réalité, afin de faire diminuer artificiellement le chômage en gardant les jeunes le plus longtemps possible en milieu scolaire, les gouvernements allongent les années d'étude. Mais il ne faut pas confondre diplômes, années de présence en milieu scolaire et qualification ! A l'heure actuelle la plupart des jeunes ayant «poursuivi» leurs études ne sont pas qualifiés d'où les difficultés d'insertion professionnelle que l'on connaît. En ce moment il vaut donc mieux privilégier l'apprentissage tout au long de la vie puisque la formation initiale n'a pas rempli son rôle.

**Evelyne CIMA**

Suite à l'Assemblée Générale du SYNEP CFE-CGC (3 mai 2007)

### **CONSEIL NATIONAL**

Alain BELLEUVRE, Michèle CHAPOVALOF, Evelyne CIMA, Philippe COFFRE, Nadia DALY, Philippe de MARTHE, Catherine GRISEL, Alain GROSS, Franck LESIEUR, Annelore LOCHARD-ROWER, Chantal NOISETTE, Christian RILHAC, Pascal ROELAND, Yvan SALVI.

### **BUREAU NATIONAL**

Président : Philippe de MARTHE

Présidents honoraires : Jeanne BEURET NOYARET, Claude PLUSS, Pierre SASSIER

Vice-Président pour l'Enseignement Agricole : Michèle CHAPOVALOFF

Vice-Président pour l'Enseignement hors contrat : Philippe COFFRE

Vice-Président pour l'Enseignement Supérieur : Pascal ROELAND

Vice-Président pour l'Enseignement sous contrat : Yvan SALVI

Secrétaire Générale : Evelyne CIMA

Secrétaire Générale adjointe : Nadia DALY

Trésorière : Catherine GRISEL

## Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2007

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle: .....

.....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat) .....

*en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre* :.....

- \*ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2007

**(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)**

- \*M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- \*Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

\* (rayer les mentions inutiles)

*Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège*

**SYNEP CFE-CGC**

**63 rue du Rocher**

**75008 PARIS**

**Tél. 01 55 30 13 19**

**Fax. 01 55 30 13 20**

**[synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)**

A...

le...

Signature

Montant  
de la cotisation

### Barème des cotisations 2007

En dessous de 762 €	<b>60,00 €</b>	De 1675 à 1750 €	<b>140,00 €</b>
De 762 à 838 €	<b>67,00 €</b>	De 1751 à 1826 €	<b>146,00 €</b>
De 839 à 914 €	<b>73,00 €</b>	De 1827 à 1902 €	<b>152,00 €</b>
De 915 à 990 €	<b>79,00 €</b>	De 1903 à 1978 €	<b>159,00 €</b>
De 991 à 1066 €	<b>85,00 €</b>	De 1979 à 2054 €	<b>167,00 €</b>
De 1067 à 1142 €	<b>91,00 €</b>	De 2055 à 2130 €	<b>175,00 €</b>
De 1143 à 1218 €	<b>97,00 €</b>	De 2131 à 2206 €	<b>182,00 €</b>
De 1219 à 1294 €	<b>103,00 €</b>	De 2207 à 2282 €	<b>190,00 €</b>
De 1295 à 1370 €	<b>109,00 €</b>	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	<b>115,00 €</b>	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	<b>121,00 €</b>		
De 1553 à 1598 €	<b>127,00 €</b>	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	<b>133,00 €</b>	membre du SYNEP CFE-CGC : <b>60,00 €</b>	